

Le Tribunal de commerce de Sedan/08 doit statuer prochainement sur le choix du repreneur de l'entreprise [DEVILLE INDUSTRIES](#) / T : 03.24.56.83.83 (siège à Charleville-Mézières/08) le fabricant et vendeur de poêles à bois, granulés de bois ainsi que de cuisinières. La société vient d'être en effet placée une seconde fois en redressement judiciaire. 3 repreneurs sont en lice aujourd'hui : la 1ère offre concerne celle de l'entreprise [INVICTA](#) de Donchery (Ardennes) avec comme objectif de garder une quarantaine de salariés mais en fermant le site actuel de Charleville. Les 2 autres offres maintiendraient l'activité sous condition de baisser le prix du loyer estimé trop cher. www.deville.fr / www.invicta.fr/fr